

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET CONDUITE DE TRAVAUX en Aménagements Paysagers (LP MCTAP)

Formation par apprentissage

RNCP 40054

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH de Lyon-Écully
13, avenue de Verdun 69130 ÉCULLY



- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : 9 000 € (Montants maximaux annuels)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti
- EPI NON pris en charge par le centre (chaussures de sécurité, veste, pantalon...) à fournir par l'employeur pour toutes visites et travaux pratiques.
- Montant des frais d'inscription au CFPH : aucun



Suivant le calendrier d'alternance

Temps plein : 3-4 semaines en entreprise puis 3-4 semaines de cours.

Les périodes de cours sont principalement concentrées en automne et hiver en raison de la nature des métiers visés et de la saisonnalité des missions en entreprise.

1 an (septembre à septembre, 35 semaines y compris les congés)

- Projet tuteuré : septembre à juin sur 14 semaines
- Au total : 500 heures de formation environ

Objectifs de la formation

- Sélectionner, interpréter, analyser et synthétiser les données d'un projet paysager aux différents stades de son cycle de vie (évaluation de la faisabilité, les coûts et les délais.)
- Établir les méthodes de construction, les plans de phasage, le dimensionnement des moyens de production, les plannings détaillés de production (phase travaux, éléments techniques et réglementaires de la préparation de chantier)
- Mobiliser les éléments de réglementation nécessaires et les contrats de travaux (sécuriser l'environnement juridique du chantier)
- Mobiliser les outils et méthodes de gestion de projet (respect des objectifs de coût, de délai et de qualité du chantier paysager sur son cycle de vie)
- Piloter les études d'exécution et de synthèse (phase travaux les plans (les maquettes 3D, détails techniques) et les plannings d'exécution)
- Dialoguer avec l'ensemble des intervenants techniques, financiers et juridiques du chantier (mission d'ordonnancement, pilotage, coordination - OPC)
- Appliquer les méthodologies BIM* afin d'assurer l'échange des données numériques entre les intervenants

* Modélisation des informations du bâtiment

Autres voies de formation proposées par le CFPH

- Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

Niveau(x) de recrutement

- BAC+2 validé
- Formation(s) requise(s) :
- Titulaire d'un BTS (AP, Génie civil)
- Titulaire d'une L2 en priorité en Génie civil
- Titulaire d'un DUT Génie civil

Le public ciblé est prioritairement les titulaires de L2, L3 de Géographie et Aménagement, BTSA GPN ou BTS AP, DUT Gestion urbaine...

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage

Contenu de la formation

UE obligatoires du parcours :

USBT13 Gestion de projet de construction
USBT14 Préparation de chantier
USBT15 Gestion de chantier
USBT97 Droit de la construction (Obligations réglementaires de l'aménagement paysager)

UE du cursus paysager :

USBTY1 Projet d'aménagement paysager
USBTY2 Management et organisation des entreprises du paysage

UE obligatoires de la mention :

USBTM2 Communication professionnelle
USBTM3 Management d'équipe
USBTM6 Anglais professionnel
BTP196 Innovation et transitions dans l'aménagement paysager
UABT17 Projet tutoré de LP MCTAP
UABT18 Expérience professionnelle de LP MCTAP
La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (ECTS)

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'évaluation

Contrôle continu (interrogations, devoirs, exposés, rapports, travaux pratiques...)

- Les acquis en entreprise sont évalués tout au long de l'année et avec un mémoire ainsi qu'une soutenance orale en fin d'année, devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.
- Le suivi du parcours en entreprise est assuré par un tutorat formateur/entreprise.

Les + de la formation

- Une filière axée sur les défis de l'aménagement des villes de demain
- Des métiers en lien avec les problématiques du réchauffement climatique, la biodiversité, la ville durable
- Une formation en lien étroit avec les professionnels du secteur
- Un secteur professionnel en devenir

Métiers visés

- Assistant(e) Conducteur de travaux
- - Chef(fe) de chantier
- - Chargé(e) d'opération

Poursuite d'études

Possibilité d'accès aux formations de niveau 7 (BAC +5) : Master, Écoles d'ingénieurs, et autres formations courtes diplômantes (CS)

En partenariat avec l'IRIIG, le CFPH vous propose :

- Master of Science Paysage, Environnement & Innovation (MPEI)

Autre licence en 1 an :

- Licence Professionnelle Etudes et Projets en Aménagement Paysager (EPAP) : conception, gestion, entretien

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

**Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web**

